LE FRANCO

Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928

Vol. 20 No. 12 Edmonton, vendredi le 30 mai 1986 16 pages 0.50

CARD — PICARD — PICARD — PICA

- **Paul Denis accuse en éditorial (Page 4)**
- **Don Getty est mis au fait (....Lettre intégrale en page 3)**

CARD — PICARD — PICARD — PICA

Dossier Picard: le Conseil scolaire refuse d'en faire une école francophone et rabroue l'article 23

YVES LAVERTU

EDMONTON - La Commission des écoles catholiques d'Edmonton s'objecte à créer à l'école J.H. Picard l'établissement francophone secondaire tel que demandé par le comité de parents de l'école.

Dès septembre 1986, l'école Picard pourrait ainsi redevenir totalement une école d'immersion délaissant sans doute par conséquent son tout jeune programme francophone de neuvième année. Celui-ci ainsi que l'ensemble d'un éventuel programme secondaire francophone ne pourrait être possible selon les commissaires qu'à l'intérieur des murs de l'actuelle école élémentaire francophone Maurice Lavallée.

Dans un geste précipité, la Commission des écoles catholiques d'Edmonton a convoqué mercredi le 21 mai une conférence de presse pour annoncer la mise sur pied prochaine de deux études statistiques.

Préoccupée par un nombre d'élèves insuffisant selon elle pour faire de l'école Picard un établissement d'enseignement secondaire à l'image et selon les même critères utilisés lors de la création de l'école Lavallée, la commission veut prouver chiffres à l'appui que la solution Picard n'est administrativement pas possible selon le voeu du comité de parents.

Le Conseil scolaire conduira donc une enquête au niveau des écoles Picard, Maurice Lavallée et de l'ensemble des écoles d'immersion de la région afin de connaître le nombre d'enfants de 8e et 9e année répondant aux critères de l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

On cherchera également à savoir combien d'élèves au niveau secondaire seraient susceptibles de fréquenter un éventuel "programme français de la 9e à la 12e année à l'école Lavallée ou Picard".

Tout au cours de la conférence de presse, il est apparu clairement que les porte-parole du Conseil scolaire en l'occurrence Mme Alice Gagné commissaire, M. John Brosseau surintendant général et M. Mel Klotz surintendant régional ne reconnaissaient pas qu'une "école française selon l'article 23" vise à l'instruction dans la langue maternelle et est destinée d'abord et avant tout aux francophones. Ces derniers ont plutôt fait valoir une conception reposant sur deux types d'école française selon l'article 23. Ainsi, il existerait en premier lieu le programme français "pur" régie selon les critères de l'article 23 et dont on voit l'existance en l'école Maurice Lavallée. Et puis, il y aurait l'autre programme, plus ordinaire celui-là mais portant toujours le sceau du "programme français selon les critères de l'article 23". Ce dernier d'adresserait selon la commission scolaire aussi bien aux étudiants anglophones que francophones.

VOIR PICARD EN PAGE 14



De gauche à droite: M. Mel Klotz, Mme Alice Gagné et M. John Brosseau.

Les parents dénoncent la Commission pour son dédain à les consulter

YVES LAVERTU

EDMONTON - La Société des parents pour les écoles francophones d'Edmonton se dit indignée que l'on ne l'ait pas consultée avant d'annoncer les modifications importantes concernant l'établissement du programme d'éducation en français langue première à l'école J.H. Picard.

"C'est très mal s'y prendre que d'annoncer en conférence de presse qu'on va changer des politiques sur la base d'études et non par consultation" a ainsi déclaré le directeur de la Société, M. Frank MacMahon.

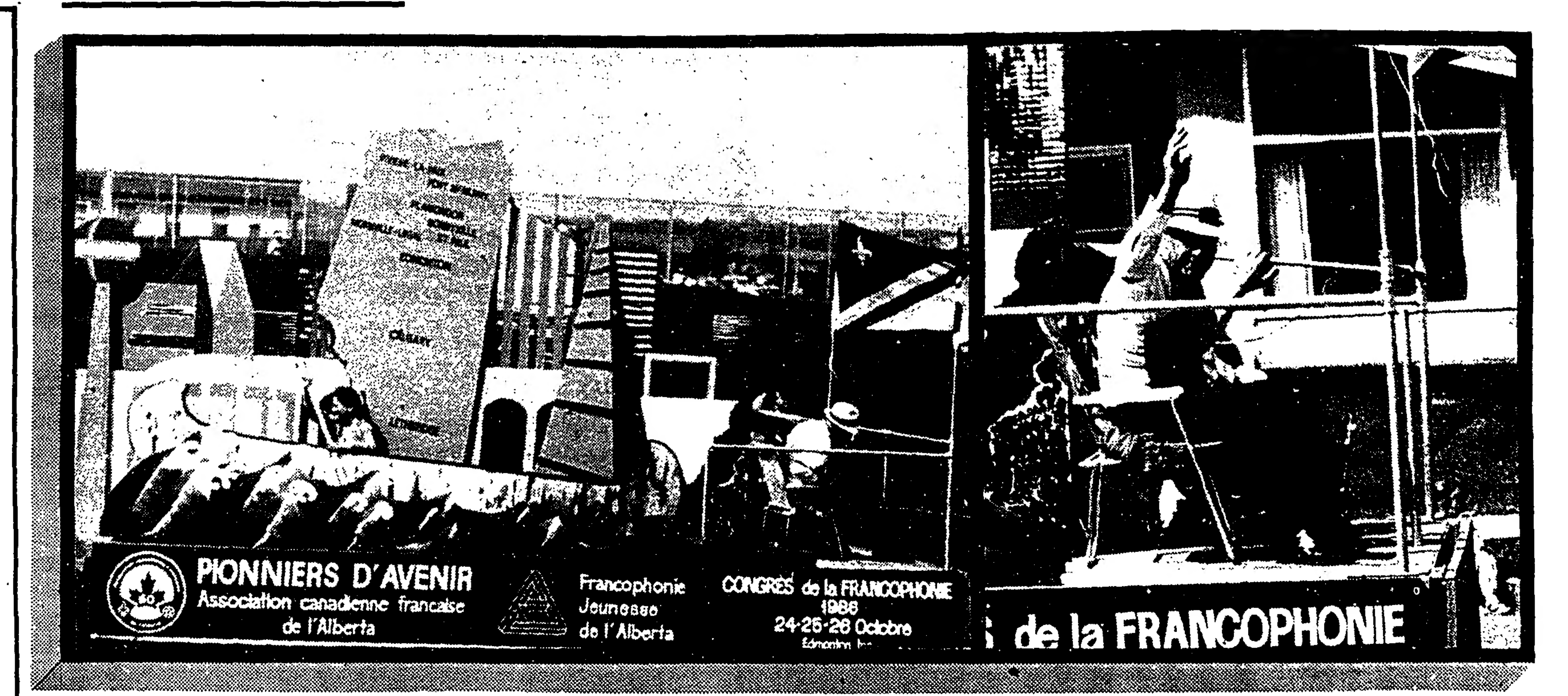
L'organisme de parents francophones dénonce par ailleurs l'intention de la commission scolaire d'établir le programme secondaire francophone à l'école Maurice Lavallée. Non seulement est-ce anti-pédagogique affirment les parents mais c'est se désister de l'engagement pris par le Conseil lui-même de faire de l'école Picard une école francophone conforme à l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Organisant à son tour le 23 mai une conférence de presse en riposte à celle convoquée deux jours auparavant par le Conseil scolaire, la Société de parents a dévoilé qu'elle a appris par les médias la récente décision des commissaires.

Son président M. Georges Arès s'en est pris à l'attitude de la commission scolaire qui évite continuellement de consulter les parents pourtant constitués en comité aviseur au sein de l'administration scolaire. "On ne nous consulte jamais" a-t-il ainsi déclaré.

Les parents sont d'autant plus frustrés de la situation qu'ils affirment posséder le droit d'aviser et conseiller: "Quand

VOIR PARENTS EN PAGE 12



UNE PREMIÈRE - *Samedi le 24 mai, Beaumont accueillait la première sortie du char allégorique annonçant le "Congrès de la Francophonie" en octobre prochain. Le char qui illustre le passé, le présent et le futur de la francophonie albertaine visitera plusieurs localités au cour de la saison estivale.*

Les nouvelles de Calgary



VILLA JEAN TOUPIN

SI VOUS AVEZ 65 ANS ET PLUS ET DÉSIREZ DEMEURER PRÈS DE TOUTES COMMODITÉS, FAITES VOTRE DEMANDE DÈS MAINTENANT À LA VILLA JEAN TOUPIN (228-4095).

L'école Sainte-Anne vous invite a participer à des

MINI-OLYMPIADES

dans le cadre de la semaine francophone mercredi le 25 juin 1986, de 16h00 à 21h00 au Foothills Athletics Parc (University Dr. et 24e avenue N.O. à Calgary)

Au programme:

Championnat familial: Mari et épouse, plus de 2 enfants (moins de 15 ans), total des points combinés.

Championnat de couple: mari et épouse, ou copain/copine (plus de 20 ans), total des points combinés.

Championnat individuel: Hommes et femmes séparés, total des points combinés (plus de 18 ans).

Championnat individuel: garçon et filles séparés, total des points combinés (moins de 18 ans).

Frais d'inscription: 25¢ par épreuve, par participant. Inscrivez-vous à autant d'épreuves que vous le désirez et faites parvenir vos chèques au nom de l'École Sainte-Anne, au 1010, 21e avenue s.e. Calgary, Alberta T2G 1N2. Au plus tard le 20 juin 1986. **Aucune inscription sur place ne sera acceptée.**

Remarques: Les parents qui participent au championnat familial doivent s'assurer que leurs enfants participent à la même épreuve ou celle correspondante. Ex. 3000 mètres pour les parents 800 mètres pour les enfants de 14 ans.
Les parents qui participent au championnat familial ne peuvent participer en tant que couple. Cependant les points accumulés au championnat familial et de couple serviront également pour le championnat individuel.

Dossard et horaire: Les dossards seront remis sur place à partir de 18h00 à la table d'information, de même que l'horaire. Les épreuves auront lieu dans l'ordre indiqué sur le formulaire d'inscription. Les sauts et les lancers se dérouleront simultanément avec les courses. La première épreuve aura lieu à 18h15.

Retardataires: Pour assurer le bon déroulement de chaque épreuve, les retardataires se verront éliminés s'ils ne sont pas présents à l'heure convenue.

Résultats Comme on se rencontre pour s'amuser, aucun temps officiel ne sera donné.

Récompenses: Des trophées seront décernés pour la meilleure famille, le meilleur couple, le meilleur homme (plus de 18 ans), la meilleure femme (plus de 18 ans), le meilleur garçon (moins de 18 ans), la meilleure fille (moins de 18 ans) et le participant le plus courageux. Des rubans et des certificats seront remis à tous les participants.

PETITES ANNONCES

À VENDRE - Collection de livres: Comédie Humaine de Balzac. 36 volumes reliés en cuir bleu marin et gravé doré. Contactez Mme Fortier au 240-1603

****

FERAIS TRAVAUX DE DACTYLOGRAPHIE de tous genres (c.v., universitaires...) Pour plus de renseignements: 228-4095 (jour) 228-9780 (soir) Demandez Sylvie.

****

Le musée Glenbow recherche de bénévoles d'expression française pour donner des visites guidées en français au cours de l'année scolaire 86-87. Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner à Irène Stewart au 264-8300.

****

Aimerais garder des enfants à l'heure, journées, mi-temps, plein temps ou durant les vacances scolaires. Contactez Maryvonne au : 281-1428

****

ET AU-CARREFOUR - Avez-vous noté le nouveau numéro? 244-9822
Le Carrefour sera fermé pendant tout le mois de juillet ainsi que tous les dimanches à partir de juin jusqu'en septembre.
Mardi, mercredi et jeudi: 12h00 à 17h00.
Vendredi 12h00 à 18h00
* Nous avons recu les cartes de fête des Pères!

SEMAINE FRANCOPHONE

La Semaine Francophone du 24 juin au 1er juillet 86: activités, kiosques, etc..., tous les jours. Réservez dès aujourd'hui, cette semaine. Renseignements: Michèle au 244-3117.

Un été en français

Organisée par: L'Association canadienne française de l'Alberta, régionale de Calgary.
Subventionné par: Défi 86

"Un été en français" s'adresse aux enfants de 6 à 16 ans fréquentant les écoles francophones ou d'immersion. Cette année, nous avons divisé le camp en 4 groupes:
1) Rencontres Estivales (6-12 ans).
2) Les petits Rayons de soleil (6 et 7 ans)
3) Parc Soleil (8 à 11 ans)
4) Camp Plein Air (12 à 16 ans)

****

PARC SOLEIL

Afin d'être inscrits dans ce groupe, les participants doivent parler et comprendre le français.
Les activités comprendront:
-chant
-films
-arts plastiques
-cuisine
-natation
-équitation
-sports
-excursions
-camping (1 soir)
-ordinateur (option)

"Le Parc Soleil" opérera du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 du **7 juillet au 15 août 1986.**

COÛT: $55.00 / enfant/ semaine
$90.00 / enfant / semaine avec option ordinateur
Toutes dépenses comprises.

N.B.: Les enfants doivent apporter leur repas du midi - un goûter leur sera servi.

Maximum de 10 enfants par moniteur

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
ACFA régionale de Calgary
101 - 1809, 5e rue S.O.
Calgary, Alberta T2S 2A8
228-4095 9h00 - 16h00

CAMP PLEIN AIR

Afin d'être inscrits dans ce groupe les participants doivent parler et comprendre le français.
Les activités comprendront:
-promenade en montagne
-feu de camp
-cuisine
-sports
-drame
-et toute une gamme d'expériences extraordaires

Une semaine de camping dans le Parc National de Banff. *(lundi au vendredi)*

Le **Camp Plein Air** opérera selon les inscriptions

COÛT: $150 / semaine / participant (tout compris).

Premier arrivé, premier servi!

****

LES PETITS RAYONS DE SOLEIL

Pour être inscrits dans ce groupe, l'expérience en français est nécessaire.
Les activités comprendront:
-chants
-art dramatique
-cuisine
-natation
-films
-excursions

Les petits rayons de Soleil opérera du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 du **7 juillet au 15 août 1986.**

COÛT: $50 / enfant / semaine
Toutes dépenses comprises

N.B.: Les enfants doivent apporter leur repas du midi - un goûter sera servi.

Maximum de 10 enfants par moniteur

****

RENCONTRES ESTIVALES

Pour être inscrits dans ce groupe, les enfants doivent parler français couramment.

Les activités comprendront:
-chants
-films
-arts plastiques
-cuisine
-natation
-équitation
-sports
-excursions
-camping (1 soir)
-ordinateur (option)

"Rencontres estivales" opérera du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 du 7 juillet au 15 août 1986 selon les inscriptions.

COÛT: $55 / enfant / semaine
$90 / enfant / semaine avec option ordinateur

N.B.: Les enfants doivent apporter leur repas du midi, un goûter sera servi.

Maximum de 10 enfants par moniteur

Une répugnance à consulter

Nous reproduisons ci-dessous la traduction de la lettre que vient d'envoyer la Société des parents pour les écoles francophones d'Edmonton au Premier ministre albertain Don Getty ainsi qu'à plusieurs autres personnalités du monde politique canadien afin de les informer de son inquiétude quant à l'avenir des droits linguistiques de la minorité francophone d'Edmonton en regard principalement de la situation actuellement vécue dans le dossier de l'école secondaire J.H. Picard.

La Société de parents pour les écoles francophones d'Edmonton est une société incorporée en conformité avec la Loi des Sociétés de l'Alberta. Son principal objectif est de:

"Promouvoir, pour les enfants inscrits dans une école de la minorité francophone, l'enseignement et l'apprentissage de la langue et de la culture françaises à tous les niveaux au sein de la juridiction du District No 7 des écoles d'Edmonton".

Un autre but de la société est de

"servir de corps consultatif au personnel administratif des écoles, au District No 7 des écoles catholiques romaines d'Edmonton, et au bureau des commissaires dans les domaines relatifs aux objectifs de la Société".

Depuis sa fondation, la Société a demandé à la Commission scolaire catholique d'Edmonton d'être consultée de façon à pouvoir intervenir de façon significative dans l'administration, les programmes et les activités culturelles des écoles francophones qui sont sous la juridiction de la Commission scolaire catholique d'Edmonton. Jusqu'à présent cependant, la Société n'a pas vraiment été consultée par la Commission scolaire catholique d'Edmonton et elle n'a donc pu intervenir de façon significative dans les domaines qui la concernent.

Le 18 mars 1985, la Commission scolaire catholique d'Edmonton a déclaré l'école J.H. Picard une école française selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. De fait, l'École J.H. Picard a été établie en 1972 pour répondre aux besoins de la population francophone, lorsque l'Académie Assomption a dû fermer ses portes et que le Collège St-Jean a été vendu à l'Université de l'Alberta par les Pères Oblats. La déclaration de la Commission scolaire du 18 mars 1985 répondait à une demande que la Société avait exprimée depuis un bon bout de temps. Il nous a semblé alors que les événements prenaient une tournure heureuse pour nous jusqu'à ce que la Commission scolaire annonce que le programme d'immersion allait demeurer à l'École J.H. Picard.

À ce moment-là néanmoins, la Commission scolaire a annoncé qu'il y aurait à l'École J.H. Picard deux neuvième années francophones qui commenceraient en septembre 1985, et elle a laissé entendre que le programme francophone s'étendrait progressivement à la dixième, onzième et douzième années.

Au cours des derniers mois, la Société a effectivement demandé à la Commission scolaire de prolonger le programme francophone de la dixième à la douzième années. Nous n'avons jusqu'à présent recu aucune réponse officielle à cette demande. La Société a aussi demandé que le programme d'immersion soit relocalisé dans une autre école afin que l'École J.H. Picard devienne une véritable école francophone et que l'atmosphère soit complètement française. La Commission scolaire nous a informés qu'elle n'avait pas l'intention de déménager le programme d'immersion.

Dans un geste de compromis et de bonne foi, la Société a informé la Commission scolaire qu'elle accepterait que le programme d'immersion soit graduellement relocalisé ailleurs sur une période de trois ans. La Commission scolaire n'a jamais laissé entendre qu'elle était tout au moins disposée à discuter de cette proposition avec la Société. De fait, la Société doit attendre des mois pour avoir des réponses à la plupart de ses lettres, et quand ces réponses arrivent enfin, elles sont vagues et n'apportent jamais d'engagement de la part de la Commission scolaire. Par ailleurs, certaines de nos lettres ne recoivent jamais quelque réponse que ce soit.

Le Comité consultatif des parents de l'École J.H. Picard - un sous-comité permanent de la Société - a tenté depuis septembre 1985, malgré la présence du programme d'immersion, de promouvoir et de développer une atmosphère véritablement française à l'École J.H. Picard. À cette fin, ce comité a proposé à l'administration de l'École et à la Commission scolaire un certain nombre de mesures aptes à améliorer l'atmosphère française de l'école.

Ces mesures, que le comité a recommandées, étaient assez simples. Elles proposaient

- que tous les enseignants s'engagent à coopérer pleinement à créer cette atmosphère française au sein de l'école;
- que les enseignants suppléants à l'École J.H. Picard soient nécessairement des enseignants qui puissent s'exprimer en français;
- que toutes les autres personnes qui travaillent à l'école, y compris les concierges et les chauffeurs d'autobus puissent s'exprimer en français;
- qu'on embauche une bibliothécaire compétente;
- que toutes les communications de l'administration centrale avec les parents soient en français;
- que de nouveaux bulletins soient imprimés en français seulement;
- qu'un animateur culturel soit embauché dont le mandat serait de créer au sein de l'école une atmosphère française au moyen d'activités et de programmes de toutes sortes (le Comité des parents s'est engagé à collaborer avec cet animateur de toutes les façons possibles).

La réponse de la Commision scolaire aux demandes du Comité des parents, formulée par M. Mel Klotz, surintendant régional. a été que si les parents estimaient que ces demandes étaient indispensables pour opérer un programme de français à 100%, l'administration n'aurait d'autre choix que d'abandonner le programme tout simplement.

Bien plus, M. Klotz a indiqué que les élèves ne seraient pas divisés selon les critères indiqués dans l'article 23 de la Charte des droits et libertés, de sorte qu'il n'y aura plus de classes de francophones dans l'école. Ainsi donc, la Commission scolaire ne veut rien changer à l'École J.H. Picard. En réalité, on rétrograde par rapport à ce qui se faisait l'an dernier.

Il est maintenant évident que la déclaration de la Commission scolaire catholique d'Edmonton à l'effet que l'École J.H. Picard est une école française selon l'article 23 n'a été que de la poudre aux yeux ou une tentative de la part de la Commission scolaire de camouffler ses vraies intentions dans ce dossier.

Il semble également évident, à en juger par les faits et gestes de la Commission scolaire, que ses intentions sont que l'École J.H. Picard demeure une école d'immersion quoi qu'en disent les parents francophones et quoi qu'ils fassent, et sans égards pour les droits qui leur sont garantis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les faits et gestes de la Commission scolaire révèlent en outre que dans toute cette affaire qui entoure cette soit-disant "école française", la Commission scolaire est beaucoup plus préoccupée par les **sensibilités** des parents et des étudiants anglophones que par les **droits** linguistiques des étudiants et des parents francophones en matière d'éducation.

Son Honneur le juge Purvis, dans son jugement sur le cas Bugnet, affirme que les parents francophones ont le droit d'exercer un degré de **gestion et de contrôle exclusifs** et que ce degré de gestion et de contrôle exclusifs devrait comprendre:

- le pouvoir de dépenser les fonds;
- le choix du directeur de l'école;
- la mise sur pied de programmes d'enseignement;
- le recrutement des enseignants et autres membres du personnel;
- la préparation d'ententes pour services éducationnels pour les étudiants des écoles francophones.

Les requêtes du Comité de parents de l'École J.H. Picard sont en réalité bien modestes quand on les compare à la liste des domaines de **gestion et de contrôle exclusifs** qui reviennent de droit aux parents francophones, selon le jugement du Juge Purvis.

Après le jugement dans le cas Bugnet, la Société a demandé, en septembre 1985, que la Commission scolaire catholique d'Edmonton transfère à la Société la gestion et le contrôle dans les domaines ci-dessus mentionnés. La Commission scolaire a refusé de se rendre à cette demande, alléguant qu'il a refusé au gouvernement provincial de fournir des directives à ce sujet.

Monsieur le Premier Ministre, les parents francophones de l'Alberta attendent toujours que votre gouvernement passe à l'action dans ce domaine. Il faut que votre gouvernement agisse, et il faut qu'il agisse maintenant pour garantir les droits des parents francophones de cette province. Comme la Cour d'appel de l'Ontario a statué dans le cas du renvoi au sujet des droits linguistiques des francophones (le Juge Purvis a d'ailleurs utilisé cette citation dans son jugement):

"Encore une fois, les droits de la minorité en matière d'éducation ne devraient pas être laissés à la complète discrétion des commissions scolaires locales, quelles que soient leur compétence ou leurs bonnes intentions".

Il se pourrait que la Commission scolaire catholique d'Edmonton soit compétente. Toutefois, la Société ne se fait pas d'illusions sur sa bonne volonté en ce qui concerne le développement d'une véritable école française à l'École J.H. Picard, La Commission scolaire a déjà démontré son manque de bonne foi et sa répugnance à consulter les parents francophones et à les écouter. Les avis de la Société en ce qui regarde l'École J.H. Picard sont totalement ignorés. La Commission scolaire n'a pas démontré quelque intérêt que ce soit en ce qui concerne les droits des parents et des étudiants francophones de l'École J.H. Picard. Il est évident que la Commission scolaire catholique d'Edmonton sent qu'elle doit aller jusqu'à menacer les parents francophones de perdre la seule école secondaire "française" de l'Alberta à moins qu'ils n'acceptent que l'École J.H. Picard soit et demeure une école d'immersion.

Les écoles d'immersion française ont été conçues pour des étudiants anglophones et non pas pour des étudiants francophones. Des recherches, faites en Ontario et dans d'autres provinces, ont clairement démontré que les écoles d'immersion, si elles répondent aux besoins des étudiants anglophones, sont en fait une faillite complète pour les étudiants francophones. Les étudiants francophones, en effet, s'y assimilent de façon très rapide. La Commission scolaire catholique d'Edmonton ne semble aucunement préoccupée par le taux d'assimilation des étudiants francophones dans la ville d'Edmonton. De fait, à en juger pas ses agissements, la Commission scolaire affirme que les élèves francophones devraient continuer à s'assimiler. Elle semble affirmer aussi que les parents francophones ont tort d'essayer d'enrayer ce processus en insistant pour créer une véritable atmosphère française au sein d'une école qui en fait devrait appartenir à leurs enfants. Cette attitude de la part de la Commission scolaire catholique d'Edmonton ne peut plus être tolérée par les parents francophones de la ville d'Edmonton.

Monsieur le Premier Ministre, les parents francophones de la ville d'Edmonton nourrissent de graves inquiétudes au sujet de l'avenir des droits linguistiques de la minorité francophone de la ville d'Edmonton. Cette lettre ne peut vous fournir qu'une idée superficielle de l'ampleur de nos inquiétudes et de la gravité de la situation.

Aussi, la Société s'empresse-t-elle de solliciter une rencontre avec vous, Monsieur le Premier Ministre, et avec votre ministre de l'Éducation le plus tôt possible: il nous tarde de discuter avec vous des inquiétudes des parents francophones en ce qui regarde les droits linguistiques de la minorité francophone d'Edmonton.

Dans l'attente d'une réponse prochaine de votre part, nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, d'agréer l'assurance de notre profonde considération.

La société de parents pour les écoles francophones d'Edmonton
Georges A. Arès
Président

c.c.:
Association canadienne-française de l'Alberta
La Fédération des francophones hors Québec
La Commission nationale des parents francophones
M. Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada
M. Benoit Bouchard, Secrétaire d'État
M. John Turner, Chef de l'Opposition
M. Ed Broadbent, Chef du NPD
M. Robert Bourassa, Premier Ministre du Québec
M. Pierre-Marc Johnson
Son Excellence Mgr Joseph MacNeil
M. Ray Martin
M. Nick Taylor
M. Ray Speaker
M. Léo Piquette
Canadian parents for french, Alberta Branch
M. Jean Chrétien
Mme Alice Gagné, présidente, Commission scolaire catholique d'Edmonton
Les commisaires, Commission scolaire catholique d'Edmonton
Le Franco, Edmonton
Le Droit, Ottawa
Le Devoir, Montréal
CHFA Radio Canada, Edmonton
CBXFT Radio Canada, Edmonton
The Globe and Mail

Francopinion

Editorial

Faut-il partir en guerre?

LE comité de parents de l'école J.H. Picard et la Société des parents pour les écoles francophones d'Edmonton viennent de se faire servir une claque en pleine face par la Commission scolaire catholique d'Edmonton.

Tout semblait pourtant marcher rondement il y a quelques mois seulement. D'abord le comité de parents de l'école Picard avait accepté de mettre de l'eau dans son vin et de procéder par étapes pour arriver à "franciser" l'école Picard. Le programme d'immersion devait se déplacer graduellement, une année à la fois de 1985 à 1988, pendant qu'un programme pour francophones pousserait activement ses racines.

On se souvient que le 18 mars 1985, la Commission déclarait J.H. Picard école française selon l'article 23 et son programme devait commencer au niveau de la 9e année en septembre 1985 pour progresser jusqu'à la 12e année inclusivement en septembre 1988.

Mais voilà que la Commission scolaire fait volte-face et revient sur sa décision. L'école Picard ne sera pas une école francophone. Elle sera une sorte d'école bâtarde, ni tout à fait l'un, ni tout à fait l'autre. Les représentants de la commission parlent d'un programme de français "pur" pour les enfants des francophones têtus qui militent pour une école bien à eux et un programme de français "ordinaire" pour tous les autres parents francophones et anglophones qui sont satisfaits du programme d'immersion.

Les "purs" iraient s'installer avec les élèves de l'école élémentaires Maurice Lavallée tandis que les "ordinaires" resteraient dans l'école spacieuse J.H. Picard. Les commissaires et dirigeants de la commission catholique d'Edmonton savent très bien qu'une telle situation à l'école Lavallée serait pédagogiquement inacceptable, même intolérable.

Qu'est-il donc arrivé qui pourrait expliquer cette volte-face de la commission? Rien de spécial. Il a suffit pour la minorité anglophone de l'école Picard de manifester sa désapprobation et le tour a été joué. Proccupés par les réactions des anglophones minoritaires, les commissaires et la haute direction n'ont pas hésité un seul moment. Leur plan d'action était clair: conférence de presse, déclaration de principe, représentation biaisée sinon faussée des faits, dénigrement des parents qui demandent l'école francophone, interprétation totalement illogique de l'article 23 et atteinte à la réputation des groupes francophones en général.

Mais quand il faut absolument répondre aux besoins des francophones, la commission bouge très lentement de peur d'offusquer l'anglophonie. Il a fallu, on se souvient, lutter farouchement pour obtenir l'école Maurice Lavallée, pendant que la commission scolaire catholique faisait tout pour obliger les francophones à avaler l'immersion.

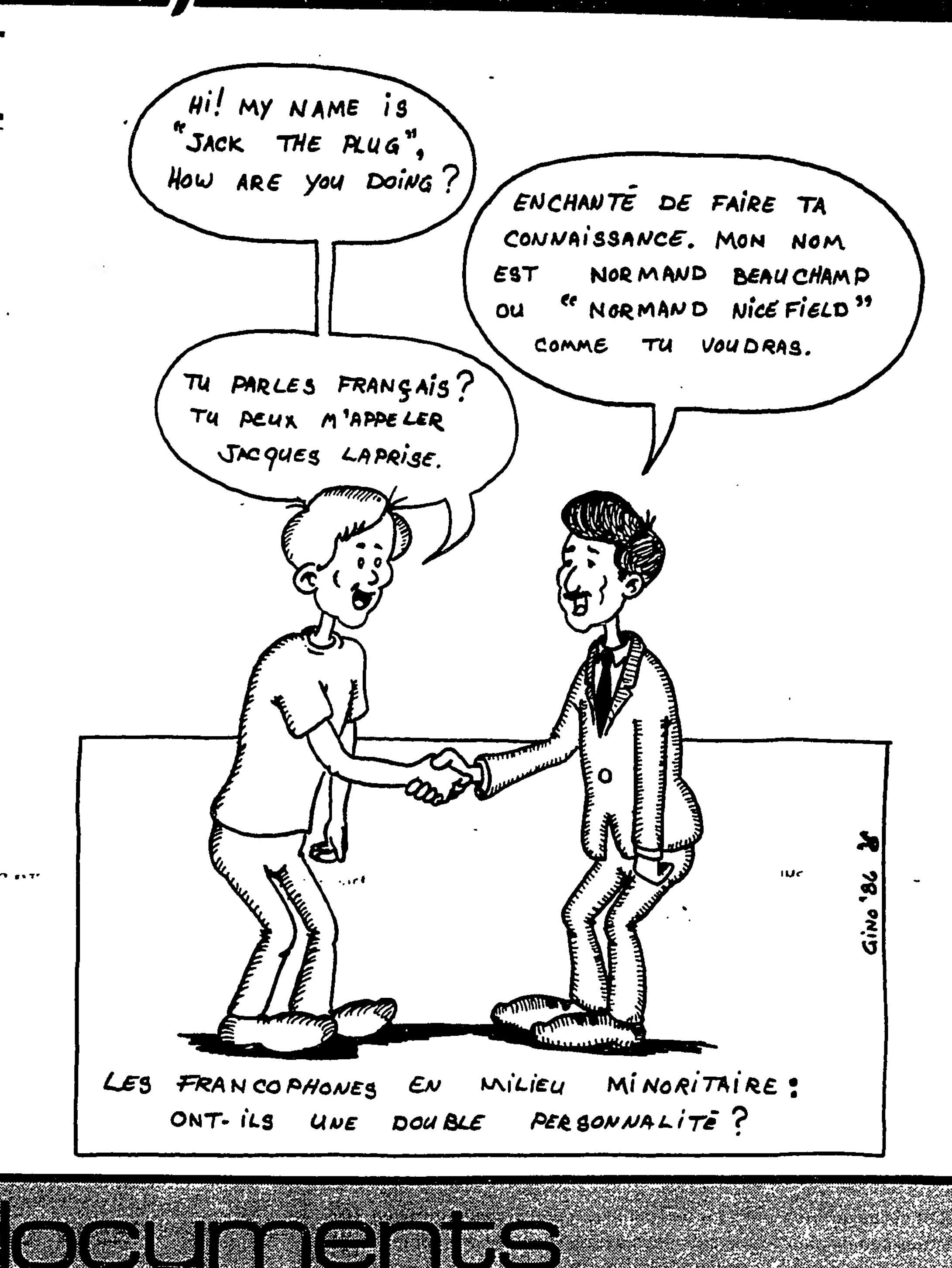
Quand il s'agit des droits **constitutionnels** des francophones, c'est un gros problème pour la commission. Par contre quand il s'agit des droits des anglophones, il est tout à fait normal qu'on y réponde dans l'affirmative. Pas question de compromis sur les droits de ceux-ci, ils ont tous les droits et droit à tout, même quand c'est aux dépens des droits des autres.

Dire que les deux personnes les plus importantes au sein de la commission scolaire catholique d'Edmonton portent des noms francophones. Il s'agit de la présidente Mme Alice **Gagné** et du surintendant général M. John **Brosseau.**

Il ne reste plus grand choix aux parents "purs". Pétitions, campagne de téléphones, marches de protestation, toutes ces tactiques ont été utilisées ailleurs avec plus ou moins de succès. Mais en même temps que tout ça, il y a l'ultime moyen - celui de la poursuite judiciaire. Celle-ci serait bien différente de la cause Bugnet, mais elle serait tout aussi importante.

Dans la cause Bugnet, le juge Purvis a fait l'éloge de la commission scolaire catholique d'Edmonton. Les prochains juges trouveront tout à fait répréhensible l'action entreprise dernièrement par cette même commission et fera état de son manque de justice envers les francophones d'Edmonton, et par extension, ceux de toute la province.

PAUL DENIS



LES FRANCOPHONES EN MILIEU MINORITAIRE: ONT-ILS UNE DOUBLE PERSONNALITÉ?

documents

Le Québec souhaite préciser l'Article 23

S'ils s'en tiennent aux propos tenus dernièrement par le ministre québécois des Relations intergouvernementales, M. Gil Rémillard. les francophones hors Québec peuvent compter qu'il sera particulièrement question d'eux lors des prochaines négociations constitutionnelles.

En déclarant la francophonie hors Québec comme "l'une des préoccupations majeures" du prochain enjeu constitutionnel, M. Rémillard explique qu'il s'agira principalement par là de préciser les droits de ces derniers tels que présentement inscrits dans la Charte. On sait à l'heure actuelle que ces droits peuvent continuer d'être controversés dans les provinces anglophones en partie à cause d'une certaine imprécision entourant quelques aspects de ceux-ci.

Le gouvernement québécois entend avancer que l'article 23 de la Charte des droits et libertés doit clairement indiquer que cette disposition juridique donne aux minorités francophones le droit à la gérance de leurs établissements scolaires.

De plus, on voudrait débattre de la question délicate du "nombre suffisant" inscrit à l'intérieur de l'article 23. Cet élément constitue à l'heure actuelle un point d'achoppement entre certaines commissions scolaires au pays et des parents francophones dans leur revendication pour une école française.

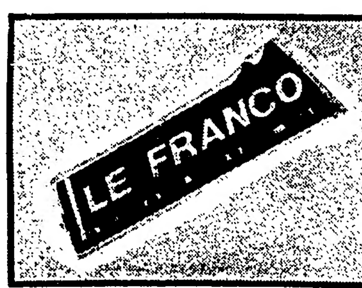
Bref, Québec compte profiter des pourparlers constitutionnels pour améliorer et préciser pour les Franco-Canadiens les droits qui découlent de la Charte, particulièrement en regard de l'article 23.

Cette préoccupation constitue une surprise pour plusieurs observateurs de la scène politique québécoise. Soulignons que celle-ci s'accompagne entre autres de la revendication du Québec à être considéré comme une "société distincte"

Lors d'une allocution qu'il prononcait récemment, le ministre responsable expliquait les trois objectifs qui sous-tendent une éventuelle adhésion du Québec à la Loi constitutionnelle de 1982. On visera ainsi à ce que la loi soit plus acceptable pour le Québec, qu'elle soit bonifiée au profit de l'ensemble de la fédération canadienne et qu'elle améliore la situation des francophones hors Québec.

Cependant, avant d'en arriver à signer un tel accord, la route semble encore bien longue. Ainsi, le gouvernement fédéral vient de déclarer qu'il n'est pas pressé d'ouvrir à nouveau la marmite constitutionnelle.

(revue de presse - LE FRANCO)



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta, régionales d'Edmonton, de Calgary et de Fort McMurray, sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA. En vertu d'une entente signée avec l'ACFA, régionales de Rivière-la-Paix, St-Paul et Bonnyville, tous les foyers francophones de ces régions reçoivent LE FRANCO.

Éditeur: Paul Denis
Rédacteur en chef — Journaliste: Yves Lavertu
Administration: Sylvie Grégoire
Photo-composition: Michel Raymond
Montage: Gina Finotti

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672
L'abonnement annuel coûte:
1 ans: 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

Ici-Edmonton

• *La communauté haïtienne d'Edmonton*

'Oui on veut s'impliquer avec l'ACFA d'Edmonton mais ça va prendre du temps'

- Clarice Neil (présidente de l'Association haïtienne d'Edmonton)

JEAN GAUTHIER

L'intégration de la toute jeune communauté haïtienne d'Edmonton au sein de la francophonie de cette ville piétine quelque peu présentement. Si l'on en juge par l'état de la relation actuelle entre l'Association haïtienne d'Edmonton et l'ACFA régionale d'Edmonton, l'intégration n'est pas pour demain. Ces deux organismes francophones vivent une relation plutôt distante.

Au début des années 80, la population d'origine haïtienne s'est accrue considérablement à Edmonton. Auhourd'hui, il y aurait environ 75 Haïtiens dans la capitale de l'Alberta. Cette petite communauté francophone possède depuis 1982 son propre organisme, soit l'Association haïtienne d'Edmonton. La présidente de l'Association haïtienne d'Edmonton, Clarice Neil affirmait que le but principal de l'organisme qu'elle préside est "d'aider les Haïtiens qui vivent à Edmonton à s'intégrer dans la société edmontonienne." Cependant jusqu'ici l'intégration à la francophonie avec l'aide de l'ACFA régionale d'Edmonton n'a pas été des plus fructueuses. Néanmoins la présidente de l'Association haïtienne d'Edmonton présente lors d'une réunion de l'ACFA d'Edmonton s'est rendue compte de la similitude des besoins entre les Canadiens-français et les Haïtiens. Ce qui n'empêche pas Clarice Neil d'affirmer que "je pense que nous sommes mieux acceptés chez les autres gens ("Council of black organisation", Alberta Culture) qu'à l'ACFA régionale d'Edmonton. Je ne peux pas dire que ça va s'améliorer plus tard."

De son côté l'ACFA régionale d'Edmonton se dit ouverte à la communauté haïtienne d'Edmonton. Ainsi l'ACFA d'Edmonton désire que les Haïtiens siègent au Conseil régional de l'ACFA d'Edmonton. Selon Agathe Gaulin, ce corps décisionnel qu'est le Conseil régional offre aux Haïtiens la possibilité d'avoir leur mot à dire quant au développement communautaire de la francophonie. Jusqu'à date, aucun(e) Haïtien(ne) n'a répondu à l'invitation de siéger sur le Conseil. Par conséquent, sans la présence significative des Haïtiens à l'ACFA d'Edmonton, Agathe Gaulin mentionnait que l'organisme pour lequel elle travaille se doit "de deviner ce que les Haïtiens veulent" et se demande aussi "si les Haïtiens ont des besoins particuliers à leur identité haïtienne?"

Par ailleurs, l'Association haïtienne d'Edmonton semble entretenir des liens plus rapprochés avec le Secrétariat d'État. Cet organisme a une politique des communautés de langue officielles reconnaissant la communauté haïtienne dans la communauté francophone.

Ainsi dans la réalité, le Secrétariat d'État aurait aidé la communauté haïtienne d'Edmonton à améliorer sa situation.

Bref l'intégration de la communauté haïtienne à la francophonie edmontonienne semble susciter un certain malaise entre l'Association haïtienne et l'ACFA régionale d'Edmonton.

ECHANGE DE CARTES D'AFFAIRES

Le 21 mai

Cher(e) Ami(e)

Un collègue dans l'assurance m'a dit qu'à toutes les fois qu'il est venu à une rencontre d'échange de cartes d'affaires, il a trouvé un nouveau client! Pour lui, le 5$ qu'il dépense à chaque fois qu'il vient est un de ses meilleurs investissement. C'est probablement le cas pour plusieurs autres aussi.

C'est d'ailleurs dans ce but qu'il y a environ un an et demi, des hommes et des femmes d'affaires ont commencé à se rencontrer. L'échange de cartes d'affaires, c'est en fait un service d'entraide. Tout simplement.

Certains n'ont jamais manqué une seule rencontre, d'autres viennent quand ils peuvent: cela a peu d'importance. L'échange des cartes d'affaires n'est pas un club; il n'y a pas de membres; on ne s'engage à rien. On vient quand on peut, on arrive quand on peut et on part quand on veut. Les rencontres sont informelles: on fait des contacts en prenant un verre de vin.

Ceux et celles qui viennent sont des gens de métiers, des profession-nel(le)s, des commerçant(e)s, etc. Si vous avez besoin de bons contacts dans votre ligne de travail, ces rencontres sont pour vous.

La prochaine rencontre aura lieu chez le tailleur bien connu Robert Cyr, au **10712 - 142 rue, à Edmonton, le mardi 10 juin,** entre 17h00 et 19h00. Amenez un ami si le coeur vous en dit. Mais surtout, n.oubliez pas vos cartes d'affaires. On vous en demandera!

Au plaisir de vous y rencontrer!

Raymond Piché,
Président.

N'OUBLIEZ PAS!

ROBERT CYR
DESIGNER & TAILOR
10712 - 142 RUE
EDMONTON

LE MARDI
10 JUIN
DE 5H À 7H

Fête de la St-Jean Baptiste

à l'école Maurice Lavallée

Mardi le 24 juin à 18h00

-Pique-nique familial
-Tournoi de balle-molle
-Spectacle

Le Bonnyvillois

Bonnyville accueille le deuxième procès en français

LIONEL RÉMILLARD



Lionel Remillard

Après Vermillon, c'est maintenant au tour de Bonnyville d'accueillir un procès en français.

Daniel Tremblay avait reçu une contravention pour excès de vitesse. Il a comparu à la Cour provinciale, au Palais de Justice de Bonnyville mardi le 20 mai dernier.

Le procès était cette fois-ci encore entendu par le juge bilingue Marshall Hopkins de St-Paul.

Lorsque Daniel a demandé au juge la permission d'être entendu en français, le magistrat Hopkins à répondu "On est capable de t'écouter, t'entendre et te répondre en français".

De plus, l'agent de la GRC qui témoignait était, chose assez cocasse, francophone et cela à l'insu même du juge Hopkins. Tremblay a plaidé coupable.

RENCONTRE JEUNESSE 1986

L'ACFA Régionale de Bonnyville offre aux jeunes francophones des sessions de camps d'été qui auront lieu à partir du 7 juillet jusqu'au 22 août. Ces camps seront offerts au Camp St-Louis, à Moose Lake (près du parc provincial).

Les formules d'inscription seront distribuées dans les écoles, et seront aussi disponibles au Centre Culturel.

Horaire:
7 - 11 juillet - 1re et 2e années - immerson
14 - 18 juillet - 1re et 2 années - immersion
21 - 25 juillet - 1re et 2e années - français langue première
28 juillet - 1er août - 3e et 4e années - français langue première
4 - 8 août - 3e et 4e années - immersion
11 - 15 août - 5e et 6e années
18 - 22 août - 7e et 8 e années
Les étudiants seront regroupés selon leur niveau durant l'année scolaire 1985-86.

Arrivée: de 10h00 à 10h30 (un repas sera servi à midi).
Départ: De 13h30 à 14h30 (Les vacanciers partent après dîner).

PRIÈRE DE NOTER — PRIÈRE DE NOTER — PRIÈRE DE NOTER

Le tournoi de Golf annuel à Bonnyville est annulé

A NOTER

LIONEL RÉMILLARD

1er juin: 10e anniversaire de la bénédiction de la nouvelle paroisse St-Louis de Bonnyville.
7 juin: Tournoi de golf de l'ACFA de Bonnyville. Grande parade dans la ville de la Légion canadienne qui fête son anniversaire de Diamant.
14 juin: Souper des Chevaliers de Colomb au Camp St-Louis.
17 juin: Souper annuel de la paroisse au Camp St-Louis.

LE COIN DES LUTINS

Les parents des enfants (agés de 4 ans avant le 1er mars 1987 et qui seront en prématernelle française ou en immersion pour la prochaine rentrée scolaire) peuvent envoyer leurs bouts de choux à la pré-maternelle "Le coin des ...x Lutins" deux demies journées par semaine.

Les intéressés sont priés de communiquer avec:

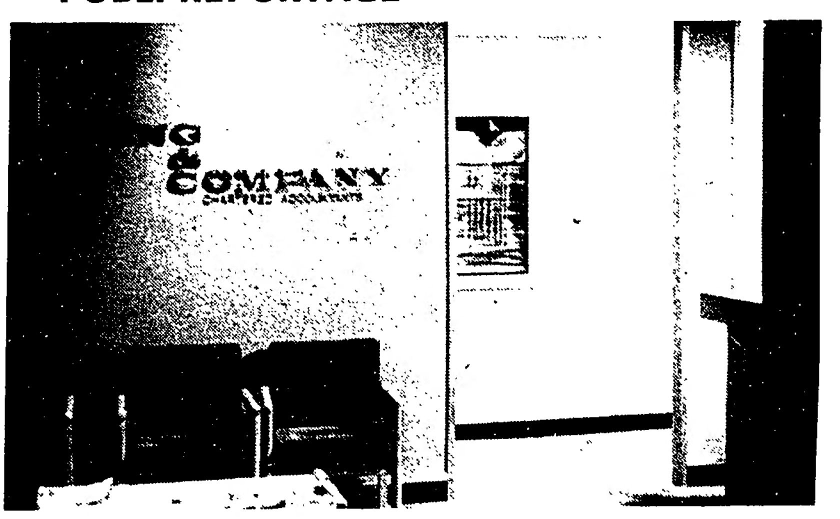
L'ACFA de Bonnyville
Tél.: 826-5275

PUBLI-REPORTAGE

PROFIL

KING & COMPANY

Comptables agréés
1201 Energy Square
10109 - 106e rue
Edmonton, Alberta
423-2437



Hector Therrien, comptable agréé, au service des francophones

C'est avec fierté et une grande joie que le comptable agréé **Hector Therrien** de la firme **King & Company** d'Edmonton nous fait savoir que 20% de sa clientèle est francophone. Ce n'est pas peu dire quand on pense que les francophones comptent pour moins de 5% de la population d'Edmonton.

Natif de St-Paul, Hector poursuit ses études secondaires au Collège St-Jean et est diplômé de l'Institut des Comptables agréés du Manitoba à Winnipeg.

Il ouvre son propre bureau à Edmonton en 1972, mais se joint à **King & Company** en 1976. Sa réputation d'excellence au travail et d'efficacité est vite faite auprès des francophones et auprès des associations francophones qui retiennent ses bons services pour tous leurs besoins en comptabilité.

Ce qui importe le plus "c'est que mes clients peuvent faire affaires avec moi en français. C'est un choix qu'ils font et je suis très heureux de pouvoir répondre à ce critère", d'ajouter Hector.

"...oui c'est possible de donner des cadeaux en argent comptant à ses enfants sans qu'ils soient obligés de déclarer ces montants en revenus imposables".

Le plus important c'est communiquer

Votre comptable n'est pas un devin, il ne peut pas savoir ce qu'il vous faut à moins que vous lui communiquiez vos attentes et vos souhaits. Par exemple, il y a le cas de cet homme à la retraite qui voulait aider financièrement ses enfants sans que ces derniers soient obligés d'ajouter ces cadeaux en argent à leur revenu imposable.

Hector n'hésite pas un instant pour expliquer que depuis 1971 c'est tout à fait possible pour un parent de remettre à ses enfants n'importe quel montant en argent comptant qu'ils n'auront pas à déclarer en tant que revenu. Discutez de vos plans avec votre comptable, il pourra vous donner de bons conseils à ce sujet.

Avant d'agir vérifiez

Le premier conseil que donne Hector Therrien c'est qu'il faut vérifier avec son comptable avant d'entreprendre une action d'ordre fiscal pouvant affecter son rapport d'impôt personnel et surtout le rapport de votre compagnie.

"Le rapport financier annuel d'une compagnie, de dire Hector, n'est que de l'histoire ancienne. Il est trop tard à ce moment là pour changer quoi que ce soit. La planification financière doit se faire bien sûr à la lumière des rapports annuels précédents, mais bien avant le nouvel exercice financier."

"Le rapport financier annuel d'une compagnie n'est que de l'histoire ancienne."

Cela vaut tant pour les individus que pour les compagnies.

Hector s'empresse d'ajouter que c'est dans la planification financière qu'on peut prévoir les embûches, corriger certains problèmes vécus l'année précédente, préciser sa marge de profit, planifier sa pension de retraite, son testament - toute cette planification pour faire des épargnes et payer le moins d'impôt possible.

Les meilleurs moments dans son travail d'après Hector lui-même, c'est quand il réussit à remettre sur la voie des profits une compagnie sur le bord de la faillite. Ou encore quand il trouve un moyen de sauver des sommes importantes que le client aurait payé en impôt.

Mais il y a aussi des moments de frustrations comme quand le gouvernement change les règlements en plein milieu de l'exercice financier. Le meilleur exemple de cela explique Hector c'est les nouveaux règlements annoncés par le gouvernement canadien touchant les méthodes de calcul de la base de l'impôt minimum.

Les meilleurs moments...c'est quand il réussit à remettre sur la voie des profits une compagnie sur le bord de la faillite.

Ces règlements annoncés en mai 1985 devaient entrer en vigueur le 1er janvier 1986. Évidemment pour pouvoir en profiter, les compagnies avec l'aide de leur comptable devaient prendre des décisions et entreprendre des actions avant cette date. Puis, voilà qu'en février 1986, le ministre des finances annonce dans son nouveau budget que les règlements sont changés.

"Tout le travail que nous avions fait dans la préparation de notre planification financière à été rendu complètement inutile par les décisions du ministre. Non seulement est-ce frustrant pour les comptables, mais c'est encore plus fâcheux pour les clients qui ont payé pour du travail de comptable et d'avocat sans que ça leur rapporte," de dire Hector avec un soupir d'exaspération.



Hector Therrien de King & Company est fier du fait que 20% de sa clientèle est francophone. Il compte parmi ses clients: des compagnies, des associations et individus francophones.

Qui a besoin d'un comptable

Une personne qui travaille à salaire et qui ne fait pas d'investissement supérieur à $50,000, n'a normalement pas besoin de comptable, sauf peut-être une fois l'an pour faire ses impôts.

Mais la personne qui possède une compagnie, même petite, ou qui fait régulièrement des investissements importants a tout à gagner en allant voir un comptable en qui il a confiance. Comme d'ailleurs on peut avoir confiance en **Hector Therrien** et **King & Company.** Cette compagnie existe depuis 1940 et compte quatre associés. Parmi les autres employés au nombre de sept, il y a des secrétaires, d'autres comptables agréés, des étudiants et techniciens.

Hector et ses associés offrent plusieurs services dont la vérification des livres, les rapports financiers, les rapports d'impôts pour les compagnies et les contribuables, les budgets, les prévisions financières, la comptabilité, la planification fiancière personnelle, l'évaluation d'entreprise, conseil en gestion, les systèmes d'information de gestion, assiste à la préparation des testaments, la planification successorale, pour ne mentionner que ceux-là.

Parmi leurs clients on retrouve des entreprises majeures, mais aussi des organismes, associations, hôpitaux, compagnies publiques avec chiffre d'affaires de plus de 180 millions, des petites entreprises modestes et des individus. Pour résumer, **Hector Therrien** et **King & Company** peuvent répondre à tous vos besoins d'ordre financier, et cela en français.

La paroisse de Legal fête son 75e anniversaire



Une foule de plus de 600 personnes a participé aux festivités du 75e anniversaire de la paroisse de Legal dimanche le 25 mai.

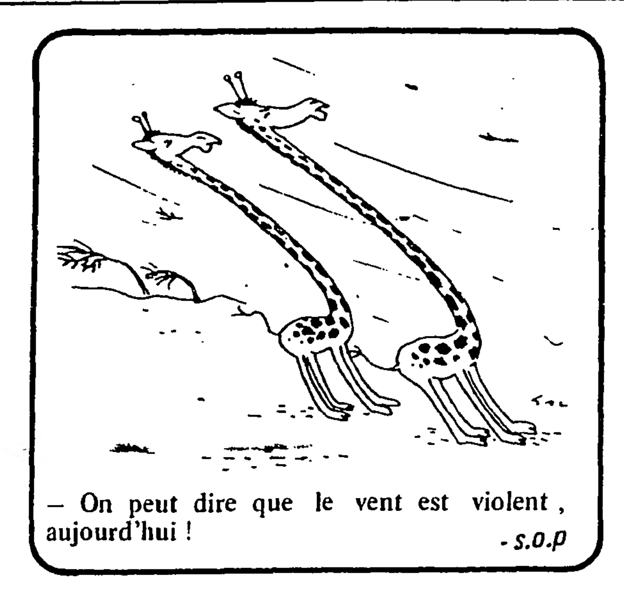


M. Walter Van de Wald remercie l'auteur et les comédiennes d'une pièce de théâtre présentée à cette occasion. De g. à d.: Mesdames Germaine Nault, auteur de la pièce, Lorraine St-Martin et Margo Laberge.

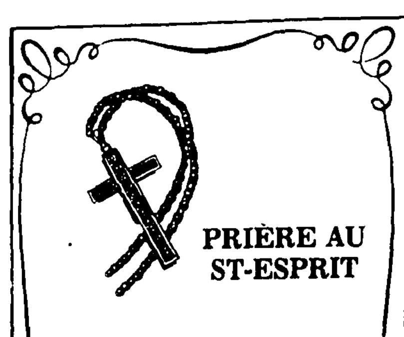


La musique qu'on connait et qu'on aime entendre, jouée par Daniel Boisvert au banjo, Jean-Paul Roy à l'accordéon et Lucien Bergevin au p'tit bonhomme.

(Un article sur les festivités paraîtra prochainement)



— On peut dire que le vent est violent, aujourd'hui !
- s.o.p



PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Votre contribution est nécessaire

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la "Prière au St-Esprit" dans LE FRANCO. Vous devez inclure lors de votre demande la somme de 15.00$ pour chaque parution désirée. N'oubliez pas d'inscrire vos initiales.

Le Franco-Albertain
10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

IN MEMORIAM



Rose Alma LIRETTE, née GIRARD, est retournée à Dieu le 27 avril dernier, à Stettler, Alberta, à l'âge de 83 ans. Native du Québec où vivent encore trois de ses frères et soeurs, elle épousa en 1929, à St-Raymond, Joseph-Henri LIRETTE, veuf chargé de trois enfants, Henriette, Léo et Paul. Puis, à Bonnyville, elle mit au monde Lucille, Rose-Marie et Louis. Pendant une dizaine d'années elle partagea la vie missionnaire de son mari auprès des Indiens de Beacon Hill, Sask. Revenue à Bonnyville, elle participera activement à la vie paroissiale, en particulier comme présidente des Dames de Ste Anne. Après la mort de son mari, en 1953, elle se retira quelque temps à St-Raymond, Québec, et passa les seize dernières années de sa vie auprès de Rose-Marie et de Léon Gendre, à Stettler. C'est là que les funérailles eurent lieu, le 30 avril, en présence de ses enfants: Henriette Lirette, de St-Paul; Léo Lirette et son épouse Cécile, d'Edmonton; Paul Lirette et son épouse Patricia, de Hinton; Lucille et son mari Léon Émile Neyron, de Calgary; Rose-Marie et son mari Léon Gendre, de Stettler; Louis Lirette et son épouse Évangéline, de Diamond City; de 18 petits-enfants, de 16 arrière-petits-enfants et de nombreux amis.

JHP École Catholique J.H. Picard

Bravo et bon voyage!

Le personnel et les élèves de l'école J.H. Picard aimeraient souhaiter un séjour heureux et fructueux aux quarante (40) élèves qui suivront des cours de français, cet été. Les cours, d'une durée de six semaines, auront lieu au Cegep de Jonquière à Jonquière et à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

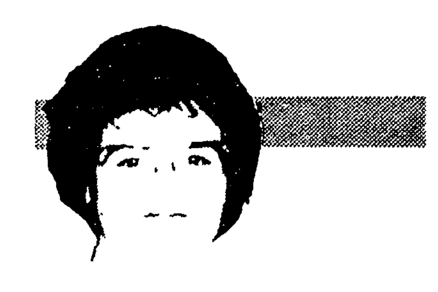
Bon voyage à:

Micheline Amyotte (11e)
Margot Baril (12e)
Renée Bérubé (12e)
Marc Bilodeau (12e)
Robert Bilodeau (11e)
Victor Bilodeau (11e)
Daniel Blais (11e)
Colette Breault (11e)
Nicole Breault (10e)
Carole Brochu (11e)
Michael Bussière (12e)
Lianne Durocher (10e)
Michel Fortier (11e)
Jean Gauvreau (10e)
Nicole Goudreau (12e)
René Groleau (10e)
Joanne Hinse (11e)
Margo Joly (11e)
Gloria Juneau (11e)
Jean-Michel Ledet (10e)
André Lemay (10e)
Joseph MacIsaac (11e)
Joanne Maisonneuve (11e)
Marc Maisonneuve (11e)
Mark Malinowski (11e)
Angéline Mandeville (10e)
Katerine McDonough (10e)
Jacques Millette (12e)
Linda Molnar (10e)
Guy Moquin (12e)
Pierre Morin (11e)
Chantal Ouellette (11e)
Kim Pollok (10e)
Christianne Poole (10e)
Mireille Rijavec (11e)
Robin Rousseau (12e)
Michel Roy (10e)
Gilles Royer (11e)
Monique Royer (10e)
Nicole Royer (10e)

Moi je l'ai lu dans le Franco

Echos-de-Rivière-la-Paix

Inauguration d'un monument commémoratif



Georgette Fournier

À l'occasion du 60 ième anniversaire de la Légion Canadienne en 1986, la Société Historique et Généalogique de Smokey River de concert avec la Légion de McLennan et de ses dames auxiliares, avait planifié d'ériger un monument commémoratif en reconnaissance à tous les vétérans de la région. Les critères d'inscription étaient d'avoir été citoyen résident de la région de Smoky River lors de son service militaire aux forces armées canadiennes.

En préparation et afin de sensibiliser les jeunes aux faits du grand dévouement de nos soldats, la société avait organisé, pour les écoles, une semaine de présentations quotidiennes et d'expositions d'objets de munitions, d'uniformes et autres items. Les présentations furent animées par des vétérans de la deuxième guerre qui avaient été préparés pour l'occasion. Par la suite, les vétérans ont répondu aux multiples questions de l'assistance et ont expliqué les objets exposés.

C'est donc le samedi 3 mai à 14h00 que l'on dévoila ce monument qui est érigé à l'avant-cour du Centre de la Société Historique et Généalogique de Smoky River à Donnelly.

Malgré une température non clémente, la cérémonie débuta par une courte parade par les membres des différentes branches de la Légion Canadienne du Nord de l'Alberta, au rythme de l'orchestre de l'école Georges P. Vanier.

Plusieurs dignitaires étaient présents et furent introduits par notre maître de cérémonie M. Laurent Lamoureux; les maires des différentes communautés de la région de Smoky River et le maire de cette même municipalité M. Fernand Turcotte. Nos membres des parlements provincial et fédéral, M. Marvin Moore et M. Albert Cooper respectivement étaient également présent. Soulignons la présence de deux des trois vétérans de la première guerre mondiale qui sont encore parmi nous, M. Zoël Côté et M. Albert Dufresne (M. Bonnamour était absent).

On dévoila également une liste imposante de plus de 550 noms d'hommes et de femmes qui ont servi en temps de querre et de paix. Le ministre Hoskin et le Rév. Père Lessard, tous deux aumoniers de la Légion de McLennan, bénirent le monument.

Les cérémonies, discours et présentations, se sont continuées à l'intérieur du Centre Historique et Généalogique où quelques 200 personnes s'étaient entassées.





Des vétérans de la première guerre mondiale et différents dignitaires étaient présents pour l'occasion.

Connelly McKinley Ltd.
Salon funéraire



10011 - 114e rue
Edmonton (Alberta)
422-2222

9 Muir Drive — **St-Albert** — **458-2222**
265 rue Fir — **Sherwood Park** — **464-2226**

Service courtois et rapide

15648 Stony Plain Road
484-0042

Richard Arès





ACCORDEUR DE PIANOS
11309 - 125e rue, Edmonton, Alberta, T5M 0M8
Téléphone: (403) 454-5733
Déry Piano Service
J.A. Déry R.T.T. Denis Busque R.T.T.

Directeur d'école demandé

L'école Holy Family dans le district de la Commission scolaire catholique romaine de Grimshaw #88 est à la recherche d'un directeur.

Le poste est ouvert pour l'année scolaire 1986-87.

L'école Holy Family est fréquentée par environ 230 élèves de la maternelle à la 9e année inclusivement et emploie 14 professeurs.

Les candidats devraient avoir entre quatre à six ans d'expérience comme professeur et préférablement de l'expérience en administration. Les qualifications académiques au niveau du diplôme sont également désirables.

Les candidats catholiques romains seront préférés.

Date limite pour les demandes: **6 juin 1986**

Veuillez soumettre un curriculum vitae à:

Dr. Thomas D. Halbert
Surintendant des écoles
Écoles catholique North Peace
C.P. 35
Peace River, Alberta, T0H 2X0
Téléphone: (403) 624-3956

chèques de voyage

Partez en toute sécurité...

en passant par la
CAISSE FRANCALTA d'abord

Les chèques de voyage

THOMAS COOK



et

AMERICAN EXPRESS

figurent parmi les nombreux services que vous offre la CAISSE FRANCALTA





Ne courez pas de risques inutiles...
Partez content avec les chèques de voyage THOMAS COOK ou AMERICAN EXPRESS obtenus à la CAISSE FRANCALTA



8806 - 92e rue
Edmonton (Alberta)
465-9791

Paroisses francophones
Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10 h 30 et midi

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9 Muir Drive
Dimanche: 10 h 00

Ste-Anne
16422 - 99A avenue
Dimanche: 11 h 00

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19 h
Dimanche: 9 h et 11 h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30 et midi

Mary T. Moreau, LL. B.
avocat

423-1984

Frohlich, Irwin et Rand
747, 10104 - 103 avenue
Edmonton (Alberta)
T5J 0H8

McCUAIG DESROCHERS
avocats et notaires

Stanley H. McCuaig, c.r. (à sa retraite)

Eric A. D. McCuaig, c.r.
John A. Beckingham, c.r.
Robert M. Curtis
aussi du Barreau du T.N.-O.
Anne S. de Villars
John J. Gill
Karen D. Swartzenberger
Louis A. Desrochers, c.r.
Branny Schepanovich
Lorimer B. Dawson
Frans F. Slatter
aussi du Barreau de l'Ontario
Pierre C. Desrochers
Kim Graf

500 Banque de Montréal
10199, 101 rue
Edmonton (Alberta) T5J 3Y4
Tél.: 426-4660

EN PLEIN AIR... FAITES-LE DONC, POUR VOIR!
participaction

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

Pour tous vos besoins en assurance personnel-commercial-vie-invalidité
Ron Poirier, m.ed., président
Academy Insurance
8927F - 82 avenue **Domicile: 465-3455**
Edmonton, Alberta T6C 0Z2 **Bureau: 468-2435**

DR. COLETTE M. BOILEAU
DENTISTE
9634 - 142e rue
Centre d'Achat Crestwood
Edmonton (Alberta)
Téléphone: 455-2389

Benoiton & Associés Ltée
Comptabilité - Impôt
C.P. 8601, Station L
Edmonton, Alta T6C 4J4 Tél: 469-9694
Grande Prairie, #400, 9835 - 101 ave. Tél: 532-3587
Dawson Creek, C.B. #19, 1405 - 102 ave. Tél: 782-2840

DUROCHER, MACCAGNO, MANNING & SIMPSON
avocats et notaires
suite 801, Esso Tower
10060 avenue Jasper
Edmonton, Alberta Tél: 420-6850 T5J 3R8

"Cadrin Denture Clinic"
Bernard Cadrin
Edifice G.B., 9562 - 82e avenue
Entrée ouest, plancher principal
Bur: 439-6189 Res: 433-5704

"ESPACE À LOUER"

DR. R. D. BREAULT
DENTISTE
Strathcona Medical Dental Bldg.
Pièce 302, 8225 - 105e rue, Tél: 439-3797

Léo Ayotte Raymond Piché
Ayotte Piché Insurance Services Ltd.
Assurances, commerciale, automobile, maisons, vie.
Téléphone: 422-2912
202, 10008 - 109 rue, Edmonton, Alberta T5J 1M4

PAUL J. LORIEAU
Tél.: 439-5094
OPTICAL PRESCRIPTION
Collège Plaza,
8217 - 112e Rue

R.G. (Guy) OUELLETTE
Directeur des ventes (Nouvelles voitures)
104 ave & 120 rue
Edmonton (Alberta) ***TÉL.: 488-4881***
CROSSTOWN

"ESPACE À LOUER"

ARMAND TARDIF & Son Enterprise Ltd.
Construction et rénovation extérieur "siding" en vinyle et aluminium
fenêtres et "window capping"
(403) 431-2182 468-9406

• Les parents dénoncent

(suite de la page 1)

une cour albertaine légifère qu'il est valide que les écoles francophones soient gérées par les parents francophones, est-ce trop exiger que de s'attendre à ce que le système scolaire des écoles catholiques d'Edmonton respecte ses engagements à tenir compte des propositions que lui apporte le comité aviseur selon l'entente établie?"

La Société des parents qui a pris le relais dans ce dossier du comité de parents de l'école J.H. Picard soutient que cette école est actuellement une école d'immersion et ne correspond pas aux critères d'une école francophone selon la Charte.

Rejetant l'argument du nombre insuffisant d'élèves aptes à fréquenter un programme secondaire francophone à l'école Picard, M. Arès a soutenu qu'environ 70% des 330 étudiants de cet établissement d'enseignement sont des francophones. Ceux-ci ont droit selon M. Arès à l'instruction dans la langue de la minorité. Le directeur de l'organisme M. François MacMahon a par ailleurs ajouté que la question de l'école Picard doit se poser en termes de programmes disponibles et non en termes d'élèves. Selon ce dernier, la Société serait prête à accepter la venue d'étudiants anglophones dans une véritable école française à la condition qu'ils se plient à l'ensemble des exigences découlant d'un tel type d'établissement.

Les parents affirment également dans leur communiqué de presse: "Notre souci est donc que s'implante ce programme spécifiquement désigné pour les élèves francophones et que les parents qui ne veulent que l'immersion soient avisés. Si ceux-ci veulent autre chose qu'un programme francophone, ils pourront à leur tour négocier leurs ententes avec le Conseil scolaire."

Pour l'instant, les recours qui s'offrent à la Société pour contrer l'attitude de la commission scolaire consistent principalement dans le lobbying auprès d'hommes politiques. On prévoit ainsi rencontrer le Premier ministre Don Getty à cet effet (Voir la lettre que la Société lui a déjà fait parvenir en page 3) Par ailleurs, une poursuite judiciaire contre la commission scolaire n'est pas exclue.



Il y a 60 ans à Legal...

Les dames de Ste-Anne à Legal en 1926. Elles accompagnaient un corbillard appartenant à Monsieur Trottier. Si vous vous reconnaissez sur cette photo, n'hésitez pas à nous téléphoner au 427-1750 et à demander Claude Roberto. J'attend vos appels! (Photo A 6284, Archives provinciales de l'Alberta.)



CBXFT cette semaine

Samedi 31 mai

07h30 Animation illimitée
08h00 Woody le Pic
08h30 Les contes de la forêt verte
09h00 Tao Tao
09h30 Nils Holgersson
10h00 Alice au pays des merveilles
10h30 Candy
11h00 Coupe du monde de soccer
14h00 Ciné-famille
15h30 Regards sur la nature
16h00 Téléjournal
16h05 Impacts
17h00 Les héros du samedi
18h00 Le Téléjournal
18h20 Expo 86: Pavillon du Canada
18h30 Basebal des Expos: Expos vs Astros
21h00 La semaine parlementaire à Ottawa
22h00 Samedi de rire
23h00 La politique fédérale
23h06 Télé-sélection: Un dimanche de flic

Dimanche 1er juin

07h30 Les contes de la forêt verte
08h00 Astro le petit robot
08h30 Le Petit Castor
09h00 Madame Pepperpote
09h15 Les fables d'Europe
09h30 Livre ouvert
09h45 Quatre voix... une parole
10h00 Le jour du Seigneur
11h00 Rencontres: Michel Régnier, cinéaste
11h30 Écran-témoin
11h55 La coupe du monde de soccer
14h00 La vie secrète des animaux
15h00 Second regard
15h54 Le Téléjournal
15h55 La coupe du monde de soccer
18h00 Les primitifs
19h00 Magazine de la semaine verte
20h00 Les Beaux Dimanches: Festival Juste pour rire
21h00 Téléjournal
21h20 Les Beaux Dimanches: Une guerre dans mon jardin
22h20 Les Beaux Dimanches: Portrait musicaux: Wozzek
23h20 Présentation du Ciné-Club
23h25 Ciné-Club: Un roi à New-York

Lundi 2 juin

09h30 Fariboles
10h00 A votre rythme
10h15 Les contes de la forêt verte
10h45 Bobino
11h00 Rien que pour vous
11h30 Roquet belles oreilles
12h00 Première édition
12h05 Fariboles
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre Humaine
13h30 Au jour le jour
13h55 La coupe du monde de soccer
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Les Schtroumpfs
17h00 Le grand Raid Le Cap-Terre de feu
18h00 Ce Soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Vancouver 86
19h30 Poivre et sel
20h00 La bonne aventure
20h30 Le parc des braves
21h00 Au nom de tous les miens
22h00 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h35 Le Point
23h00 La coupe du monde de soccer

Mardi 3 juin

10h00 A votre rythme
10h15 Les contes de la forêt verte
10h45 Bobino
11h00 De bien belles choses
11h30 Daniel Bertolino
12h00 Première Édition
12h05 Fariboles
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre Humaine
13h32 Au jour le jour
13h55 La coupe du monde de soccer
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Minibus
17h00 Le grand raid Le Cap-Terre de feu
18h00 Ce soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Cap Danger
19h30 L'Agent fait le bonheur
20h00 A communiquer
20h30 A communiquer
21h00 Dallas
22h00 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h35 Le Point
23h04 La coupe du monde de soccer

Mercredi 4 juin

10h00 A votre rythme
10h15 Les contes de la forêt verte
10h45 Bobino
11h00 Zig Zag
11h30 Yogi et compagnie
12h00 Première Édition
12h05 Fariboles
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre humaine
13h32 Au jour le jour
13h55 La coupe du monde de soccer
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Au jeu
17h00 Le grand raid Le cap-Terre de Feu
18h00 Ce soir
18h30 Le Baseball des Expos: Giants vs Expos
21h00 Festival international de Jazz de Montréal
21h30 Avis de recherche
22h00 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h35 Le point
22h50 La coupe du monde de soccer

Jeudi 5 juin

10h00 A votre rythme
10h15 Les contes de la forêt verte
10h45 Bobino
11h00 Question de droit
11h30 Prince Noir
12h00 Première Édition
12h05 Fariboles
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre Humaine
13h32 Au jour le jour
13h55 La coupe du monde de soccer
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Traboulidon
17h00 Le grand raid Le Cap-Terre de Feu
18h00 Ce soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Génies en herbe
19h30 Les Grands Films: La fièvre de l'or
21h30 A communiquer
22h00 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h35 Le Point
23h04 La coupe du monde de soccer

Vendredi 6 juin

10h00 A votre rythme
10h15 Les contes de la forêt verte
10h45 Bobino
11h00 Entre eux et nous
11h30 Exploration, Sports & Loisirs
12h00 Première Édition
12h05 Fariboles
12h30 Vivre à trois
13h00 Terre Humaine
13h30 Au jour le jour
13h55 La coupe du monde de soccer
16h00 Félix et Ciboulette
16h30 Pop Citrouille
17h00 Le grand raid Le Cap-Terre Feu
18h00 Ce soir
18h30 Avis de recherche
19h00 Le monde merveilleux de Disney
20h00 Série plus
21h00 En Tête
22h00 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h35 Le Point
23h04 Vivre en forme
23h14 La coupe du monde de soccer
01h15 Cinéma: Silence mon amour

• Picard: Le Conseil scolaire refuse

(suite de la page 1)



Mel Klotz, surintendant régional

Enfin, signalons que le dernier scénario entourant la cohabitation des programmes francophones élémentaire et secondaire à l'intérieur de l'école Maurice Lavallée constitue à certains points de vue une volte-face quant à l'engagement des commissaires pris en mars 1985 de faire de l'école Picard "une école française selon les critères de l'article 23".

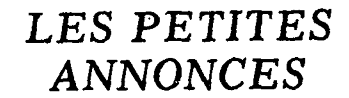
Ceux-ci maintiennent cependant qu'ils respectent encore aujourd'hui leur promesse en invoquant pour cela la double définition qu'ils se font d'une "école française selon l'article 23". Cette conception sera de mise déclare le surintendant Brosseau tant et aussi longtemps que la Cour d'appel dans le cas Bugnet sur les droits scolaires des Franco-Albertains ne sera pas prononcée.

Bref, d'ici la fin de l'été, date de la livraison prévue des résultats des deux enquêtes, il sera difficile de savoir quels élèves iront où en septembre 1986.

Le Cercle Francophone, par l'entremise de Mme Huguette Contant, directeur de "LES CITOYENS", a engagé la troupe de danseurs folkloriques "LES BLÉS D'OR" de Saint-Paul. Ces derniers viendront s'exécuter au Théâtre Arden, situé dans l'édifice du St-Albert Place, Saint-Albert, vendredi, le 6 juin prochain à 20h30. Les billets au coût de $5.00 chacun, seront vendus à la porte du théâtre.

Lucienne Brisson

LES PETITES ANNONCES



À VENDRE: Tourtière, creton, tarte au sucre, etc. Nous faisons aussi banquet de tout genre. Appeler Al ou Denise au 465-9761 ou 467-5969.

LEÇONS DE PIANO: Donnerais les leçons de piano et/ou de théorie aux enfants et aux adultes de tout niveau. Sept ans d'expérience. Demandez Emmy au 488-1779.

GARDIENNE MORINVILLE: Aimerais garder enfants chez moi à plein temps ou partiel. Contactez Jocelyne 939-6842.

À VENDRE: Équipement pour atelier à bois de marque Rockwell, comprend scie circulaire, scie ruban, scie radiale. Téléphone 431-2182.

SERVICE DE DACTYLO: Pour tous vos services de dactylographie en français ou en anglais, composez le 459-0234.

A VENDRE: 3 meubles de salon, 1 divan-lit, 2 fauteuils, 2 lampes, ensemble de chambre à coucher (style colonial-espagnol). Tél: 469:4988.

A LOUER: Une maison, 1 chambre à coucher, 4 appareils ménagers, 1 chambre au sous-sol. Région de la Faculté St-Jean. 468-9406 ou 465-3094.

UNE MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRIQUE Smith Corona touches françaises, comme neuve, $350 ou meilleur offre. Composez 438-6094 après 18h00 ou laisser un message sur le répondeur.

GARDIENNE désirée chez un professeur à Heritage Hills, Sherwood Park pour fillette de trois ans. Le 1er septembre. Contactez Jeannette au 465-2373.

RETOURNONS au Québec le 21 juin. Camion à partager, 8 à 10 pieds disponibles, appartement de deux chambres à coucher. Pouvons tirer une roulotte aussi. Appeler Claire après 17h00 à 567-3515.

humour



Une dame gémit:
— L'honnêteté se perd, de nos jours. Tenez, ma dernière bonne m'a quittée à l'improviste, en emportant mon manteau de daim.
— Lequel? questionne son interlocutrice?
— Le si joli, gris-souris. Celui que j'avais passé en fraude à la douane, en revenant d'Espagne, l'autre été.

•

— Ma chère Joséphine, dit un savant à sa vieille gouvernante, je veux récompenser trente ans de bons et loyaux services. Malheureusement, je n'ai pas d'argent. Alors, je viens de donner votre nom à un nouveau microbe.

•



Offre d'emploi

Catéchèse en français

Tâches: coordonner la catéchèse en français au niveau de la région-ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique)
- faire le relevé du matériel à l'usage
- promouvoir la catéchèse en français
- assister les catéchistes dans leur milieu

Lieu de travail: à déterminer

Date d'emploi: à déterminer

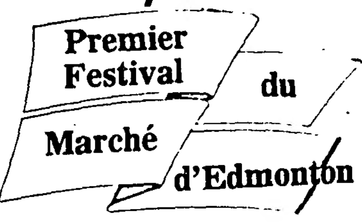
Salaire: à négocier

Date limite: Les demandes d'emploi et curriculum vitae seront reçus jusqu'au 13 juin 1986.

Faire parvenir à:

Mgr Noël Delaquis
C.P. 190
Gravelbourg, Saskatchewan
S0H 1X0

Faites partie du



- Typiquement 200 à 500 pieds carrés, présentant produits et nourriture fraîche et des boutiques de spécialités nichées dans le concept du **MARCHÉ-SUR-BOARDWALK.**
- Situé stratégiquement au Centre ville

Information sur location d'un bail 423-1803



N.A. Properties Ltd.
A SUBSIDIARY OF NORTH WEST TRUST COMPANY

Agriculture Canada PFRA

APPEL D'OFFRES

Appel d'offres

Expansion d'une usine de traitement des eaux

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à 14h00, heure locale de Régina, mardi le 24 juin 1986, pour la ville de Weyburn (Saskatchewan) relativement au contrat no 2 - 1986 - expansion d'une usine de traitements des eaux, situé à Weyburn. La travail consiste à construire de nouvelles installations d'usine de traitement afin d'augmenter la capacité de l'usine par 6300 litres / minutes; rénover la pompe existante, l'équipement d'alimentation chimique et de contrôle; travail sur le chantier; et améliorer les installations de pompage d'amenée.

Les plans, spécifications et formules de soumission peuvent être consultés aux endroits suivants:

(1) Bureaux locaux de la Bourse des Constructeurs ou de l'Association des constructeurs situés à Régina, Saskatoon. Lloydminster, Prince Albert, Moose Jaw, Winnipeg, Calgary et Edmonton;

(2) Hôtel de ville Weyburn, Saskatchewan;

(3) Bureau Régional d'Ingénierie de l'ARAP (Saskatchewan, 5e étage, Immeuble Motherwell, 1901 rue Victoria, Régina, Saskatchewan S4P 0R5;

(4) Le bureau d'expert - conseil: Reid Crowther & Partners Limited, 2629 29E Av, Régina, Saskatchewan S4S 2N9 (Tél. (306) 584-8580).

Les documents de soumisson sont disponibles à l'adresse suivante sur versement d'un dépôt de cinquante dolars ($50) payé en espèce, ou sous forme d'un chèque bancaire établi à l'ordre du receveur général du Canada. Ce dépôt sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois suivant le jour du dépouillement des offres.

Ingénieurs Préposé aux Contrats
5e étage, Immeuble Motherwell
1901 rue Victoria
Régina, Saskatchewan S4P 0R5
Tél. (306) 780-5265

Les seules offres retenues seront celles présentées sur les formules fournies par l'ARAP et remplies selon les conditions établies dans les documents de soumission, et accompagnées avec garantie, en quantité et sous la forme spécifiée dans les documents de soumission.

Les gens intéressés sont conseillés de prendre les documents de soumission de l'Ingénieur Préposé aux Contrats à l'adresse cidessus, pour être certain de recevoir les avertissements supplémentaires.

La soumission la plus basse ou toute autre ne sera pas nécessairement acceptée.

A.F. Luckey
Directeur, Branche de Génie
ARAP

Canadä  Saskatchewan

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS

Avis public CRTC 1986-110. **(APPEL D'OBSERVATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DE SERVICES DE TÉLÉVISION FACTURÉS PAR ÉMISSION.)**

Le Conseil a récemment reçu une demande de licence d'exploitation d'un service de télévision facturé par émission. Dans l'avis public CRTC 1984-140 du 11 juin 1984, intitulé **Demandes de services de télévision facturés par émission,** le Conseil a signalé qu'il n'était pas encore disposé à étudier de telles demandes, étant donné que la télévision payante n'était en exploitation que depuis peu de temps. Le Conseil continue de se préoccuper de la stabilité et de la croissance des services canadiens de télévision payante et d'émissions spécialisées et des répercussions que la mise en oeuvre d'un ou de plusieurs services de télévision facturés par émission pourrait avoir sur les services facultatifs déjà en place.

Avant d'étudier toute demande de services facturés par émission, le Conseil tient à recevoir du public des observations sur les questions suivantes qui sont reliées à l'établissement de ces services: 1. L'à-propos d'introduire à ce moment-ci des services facturés par émission dans le cadre du système de la radiodiffusion canadienne. 2. L'à propos d'introduire à ce moment-ci des services facturés par émission sur une base nationale, régionale et locale indépendante. 3. Le marché possible de services canadiens facturés par émission. 4. Les exigences en matière de contenu canadien qu'il conviendrait d'imposer à ces services. 5. La disponibilité d'émissions canadiennes aux fins d'un service facturé par émission, avec dépôt de toute étude portant sur le nombre de ces émissions. 6. La structure d'un service facturé par émission qui maximiserait de ces émissions. 7. Les genres d'émissions qui devraient être distribués par un service facturé par émission. 8. On a exprimé de l'inquiétude au sujet des répercussions qu'un service facturé par émission pourrait avoir sur les titulaires actuels. Diverses suggestions visant à en atténuer les répercussions, notamment une exigence détagement combiné prévoyant l'achat simultané d'un service canadien de télévision payante, ont été avancées. Y aurait-il lieu d'imposer des exigences de ce genre et, le cas échéant, sous quelle forme? Le Conseil voudrait recevoir copie de toute étude de répercussions utilisée aux fins de la préparation de ces propositions. 9. Compte tenu de l'expérience des services facturés par émission, le Conseil aimerait recevoir des renseignements au sujet de la disponibilité de techniques convenant à ces services et de l'opportunté d'utiliser des installations de télédistribution aptes à pleinement fonctionner dans les deux sens.

Les observations doivent présentées par écrit au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.), K1A 0N2, **au plus tard le 15 août 1986.**

june 3 census day — le 3 juin recensement

Canadä

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

CRTC - Avis d'audience publique 1986-39. Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 8 juillet 1986 au Sheraton Landmark, 140, rue Robson, Vancouver (Colombie-Britannique), afin d'étudier ce qui suit: 38. EDMONTON ET RED DEER (Alta.). Demande (86103880) présentement par **CISN RADIO LTD.,** en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau radiophonique de nuit de langue anglaise, constitué des stations CISN-FM Edmonton et CKGY Red Deer pour diffuser l'émission "Alberta Tonight" de minuit à 05h00 du lundi au vendredi et de minuit à 06h00 le samedi et le dimanche.
Examen de la demande: 10550, 102ième rue Edmonton T5H 2T3.

39. EDMONTON, STETTLER ET EDSON (Alat.) Demande (86103880) présentée par **SELKIRK BROADCASTING LIMITED,** en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter un réseau radiophonique MA de langue anglaise, constitué des stations CJCA Edmonton, CKSQ Stettler et CJYR Edson pour retransmettre les matchs de football à domicile et à l'extérieur des Eskimos d'Edmonton pour les saisons 1986, 1987 et 1988 ainsi que les matchs semi-finale et finale de l'ouest.
Examen de la demande: Selkirk Broadcasting Limited 10230 - 108ième rue Edmonton T5J 2X3, Station radiophonique CKSQ 4703 - 58ième rue Stettler et Station radiophonique CJYR 4813 - 4ième ave. Edson.

LES INTERVENANTS QUI DÉSIRENT PRÉSENTER VERBALEMENT, EN FRANÇAIS, LEUR POINT DE VUE AU COURS DE L'AUDIENCE SONT PRIÉS D'EN AVISER LE CONSEIL AFIN DE PERMETTRE DE PRENDRE LES DISPOSITION NÉCESSAIRES.

La documentation complète concernant cet avis ainsi que la demande peut être consultée au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Québec); et aux bueaux régionaux de C.R.T.C. Suite 1130, 700 West Georgia, B.P. 10105, Vancouver (C.-B.), V7Y 1C6.

Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme à été envoyée à la réquérante le ou avant le **18 juin 1986.** Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Vancouver (604)666-2111.

june 3 census day — le 3 juin recensement

Canadä

Lisez le Franco



Les dossiers de l'ACFA

Déclaration conjointe de "Canadian Parents for French, Alberta Branch" et l'Association canadienne-française de l'Alberta.

L'Association canadienne-française de l'Alberta et Canadian Parents for French, Alberta Branch, s'entendent pour affirmer:

1) Leur engagement à l'élargissement et à l'amélioration des programmes éducatifs en langue pour les jeunes albertains;

2) L'énorme richesse pour les Albertains de connaître les deux langues officielles du Canada;

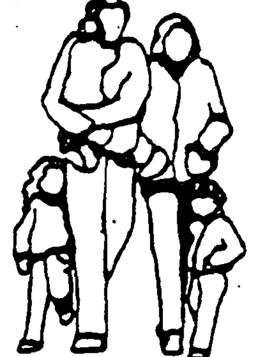
3) Le droit pour tout jeune Albertain de pouvoir apprendre les deux langues officielles du Canada;

4) Leur appui de principe à toute législation et à tout programme éventuel qui seraient de nature à faire progresser les droits et favoriser l'accès à l'éducation en langue française en Alberta;

5) Le droit pour les jeunes franco-albertains à l'éducation en français depuis la maternelle jusqu'au post-secondaire en conformité avec l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, et le droit d'acquérir une excellente connaissance de l'anglais pour être en mesure de participer pleinement à la vie de leur province et de leur pays.

6) La nécessité de garantir le caractère linguistique des écoles albertaines desservant la minorité de langue officielle (française).





L'Association canadienne-française de l'Alberta et Canadian Parents for French, Alberta Branch, demandent aux gouvernements et autres institutions impliquées:

7) De rendre plus accessible l'éducation dans la langue française destinée aux jeunes francophones de l'Alberta;

8) De développer un enseignement de qualité du français comme langue seconde pour les élèves et étudiants de langue majoritaire qui leur permettrait d'en acquérir une maîtrise suffisante pour mieux comprendre les autres Albertains et Canadiens de langue française, et pour participer davantage à la vie albertaine et canadienne; d'implanter des programmes d'immersion française pour tous les élèves et étudiants de langue majoritaire qui le désirent et d'assurer l'accessibilité à ces programmes;

9) De mettre en place en Alberta le soutien institutionnel et les programmes nécessaires à la formation d'enseignants en nombre suffisant pour répondre aux exigences que pourraient imposer ces nouveaux programmes élargis et variés; d'assurer le matériel et des ressources pédagogiques adéquates (incluant les besoins des élèves pour des programmes enrichis) et d'élargir les programmes d'appui aux élèves et aux étudiants, les échanges ainsi que d'autres activités à l'extérieur de l'école comme moyens de renforcer la compréhension entre tous les Albertains et Canadiens.

L'Association canadienne-française de l'Alberta et Canadian Parents for French, Alberta Branch, incitent:

10) Les gouvernements du Canada et de l'Alberta à poursuivre et augmenter leur appui de façon à favoriser l'élargissement et le développement des programmes, à garantir la formation et le perfectionnement des enseignants et à développer des programmes d'appui aux élèves et aux étudiants;

11) Le gouvernement de l'Alberta à s'engager en principe à prendre les mesures nécessaires pour assurer les services en Alberta aux deux communautés de langue officielle selon la nature des programmes de français propres à chacune des clientèles.

12) Les commisions scolaires de l'Alberta à s'engager à mettre sur pied des programmes de langue française pour les élèves et les étudiants de la minorité et de la majorité et à améliorer ceux déjà établis.

L'Association canadienne-française de l'Alberta et Canadian Parents for French, Alberta Branch, s'engagent à collaborer étroitement pour assurer la réalisation des objectifs présentés dans cette déclaration.

Myriam Laberge
Présidente provinciale
Association canadienne-française de l'Alberta

Patricia Brehaut
Provincial Director
Canadian Parents for French, Alberta Branch

Morinville, Alberta. le 2 mai 1986



PRÉ-INSCRIPTION

Congrès de la Francophonie 1986

Utilisez la brochure couleur saumon qui était insérée dans le Franco-Albertain du 2 mai pour vous inscrire dès maintenant aux cinq activités sociales du Congrès. Vous épargnerez au moins $8.00, et peut-être plus, car le coût des repas risque d'augmenter d'ici septembre. D'autres brochures contenant la pré-inscription sont disponibles à votre Carrefour, votre bureau régional ou votre Caisse Populaire.

Pourquoi le remettre à plus tard? Faites votre chèque à: Association canadienne-française de l'Alberta, Pièce 203, 10008 - 109 rue, Edmonton, Alberta T5J 1M4.

